

DROITS DE VOIRIE

Délibération du 29 avril 2024

(applicable dès le 2 septembre 2024)

OBJET	TARIFS/UNITÉ
Frais de gestion : - Entreprises Travaux Publics & Génie Civil - TPE, Artisans - Particuliers	104,90€ 26,20€ 15,75€
Échafaudage ne prenant pas appui au sol, en bascule ou suspendu, support de bâchage ou parapluie en saillie :	6,40€ m ² /hebdo
Occupation du sol clos ou non clos par le fait d'exécution de travaux, étaielements, démolitions, dépôts de matériel, de matériaux ou de gravois et stationnement véhicules de chantier, benne, échafaudage en pied : - Du 1er au 4ème jour - À compter du 5ème jour	16,40€ forfait/jour/3m ² mini 3,70€ par m ² supplémentaire 16,40€ forfait/hebdo/3m ² mini 4,30€ par m ² supplémentaire
Occupation du sol clos ou non clos par le fait d'exécution de travaux, génie civil, constructions neuves, réhabilitation, échafaudage, benne, véhicules de chantier : - d'une durée supérieure à 2 mois :	2,60€ m ² /15 jours
Stationnement avec barrage d'un tronçon de voie : - Véhicule utilitaire ou poids lourds pour approvisionnement	25€ fixe de l'heure
Sans barrage de voie Pour un camion - Moins de 12 heures - Au-delà de 12 heures	4,80€ fixe de l'heure 9,10€ fixe de l'heure
PALISSADE 1/ Barrière ou palissade provisoire en saillie sur l'alignement pour protection de travaux (ml) - Travaux moins de 3 mois - Travaux compris entre 3 à 6 mois - Travaux de plus de 6 mois	1,47€ ml/quinzaine 1,05€ ml/quinzaine 0,52€ ml/quinzaine
PALISSADE 2/ Occupation du domaine public pour palissade (m²) - Travaux de moins de 3 mois - Travaux compris entre 3 à 6 mois - Travaux de plus de 6 mois	1,57€ m ² /jour 1,05€ m ² /jour 0,52€ m ² /jour
Pénalité	52,45€ demande hors délai

Mise à jour : Sept 2024